

Arrêté N° 21-DDTM85-494

portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise

Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté du 18 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures,
- VU** l'arrêté inter-préfectoral Vendée/Loire-Atlantique/Maine-et-Loire/Deux-Sèvres n° 96-DRLP-66 du 24 janvier 1996 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise, modifié par arrêté inter-préfectoral du 26 mars 2013,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 21-DDTM85-693 du 1^{er} février 2021 modifié, portant renouvellement des membres de la commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Sèvre nantaise,
- VU** le changement de représentant du conseil régional des Pays de la Loire intervenu suite aux élections de juin 2021, désigné par délibération de la Commission permanente en date du 23 septembre 2021,
- VU** le changement de représentant du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine intervenu suite aux élections de juin 2021, désigné par délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2021,
- VU** le changement du représentant du conseil départemental de la Vendée intervenu suite aux élections de juin 2021, désigné par délibération de l'Assemblée départementale en date du 22 juillet 2021,
- VU** le changement du représentant du conseil départemental de la Loire-Atlantique intervenu suite aux élections de juin 2021, désigné par délibération de l'Assemblée départementale en date du 19 juillet 2021,
- VU** le changement du représentant du conseil départemental du Maine-et-Loire intervenu suite aux élections de juin 2021, désigné par délibération de l'Assemblée départementale en date du 15 juillet 2021,
- VU** le changement du représentant du conseil départemental des Deux-Sèvres intervenu suite aux élections de juin 2021, désigné par délibération de l'Assemblée départementale en date du 19 juillet 2021,

VU le changement du représentant de l'association « Agrobio Deux-Sèvres » comme suite au courriel en date 29 septembre 2021,

VU la nouvelle délibération en date du 28 octobre 2021 du Comité Syndical de l'Établissement Public Territorial du bassin de la Sèvre nantaise intervenue suite aux élections municipales sur la commune de Cholet en date du 19 septembre 2021,

CONSIDÉRANT les changements des membres de la commission locale de l'eau intervenus suite aux élections régionales et départementales de juin 2021,

CONSIDÉRANT les changements de représentants de l'Établissement Public Territorial du bassin de la Sèvre nantaise et de l'association « Agrobio Deux-Sèvres »,

Arrête

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

L'arrêté préfectoral n° 21-DDTM85-693 du 1^{er} février 2021 est modifié comme suit :

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Conseil régional des Pays de la Loire :
Monsieur Antoine CHÉREAU

Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Monsieur Mathieu LABROUSSE

Conseil départemental de la Vendée :
Monsieur Eric SALAUN

Conseil départemental de la Loire-Atlantique :
Monsieur Ugo BESSIÈRE

Conseil départemental de Maine-et-Loire :
Monsieur Xavier TESTARD

Conseil départemental des Deux-Sèvres :
Monsieur Thierry MAROLLEAU

Établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise :
Monsieur Jean-Paul BREGEON
Madame Armelle CASSIN
Monsieur Florent LIMOUZIN
Monsieur Bernard BELLANGER
Monsieur Cyrille CHIRON

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Agrobio 79
Monsieur Yann LIAIGRE

Le reste de l'article 1 est sans changement.

Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres. Il sera également mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté aux recueils des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

Article 4 : Exécution

Les Secrétaires généraux des préfectures de la Vendée, de la Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 10 NOV. 2021

Le préfet,

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Anne TAGAND

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 21-DDTM85-434
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE)
du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
du bassin de la Sèvre nantaise

Composition de la CLE Sèvre nantaise

60 membres

1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : (32 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :
Monsieur Antoine CHÉREAU

Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Monsieur Mathieu LABROUSSE

Conseil départemental de la Vendée :
Monsieur Eric SALAUN

Conseil départemental de la Loire-Atlantique :
Monsieur Ugo BESSIÈRE

Conseil départemental de Maine-et-Loire :
Monsieur Xavier TESTARD

Conseil départemental des Deux-Sèvres :
Monsieur Thierry MAROLLEAU

Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais :
Monsieur Jacques BILLY

Communauté d'agglomération « Mauges Communauté » :
Monsieur Paul NERRIÈRE

Communauté d'agglomération « Agglomération du Choletais » :
Monsieur Christophe PIET

Communauté urbaine « Nantes Métropole » :
Monsieur Laurent DUBOST

Représentants des maires du département de la Vendée :

Monsieur Philippe HUCHET	Adjoint au Maire de Montaigu-Vendée
Monsieur Claude ROY	Maire-Délégué de La Pommeraie-sur-Sèvre
Monsieur Frédéric LECOMTE	Conseiller municipal à Cugand
Monsieur Jean-Louis LAUNAY	Maire des Épesses

Représentants des maires du département de la Loire-Atlantique :

Monsieur Jean-Louis METAIREAU	Maire du Pallet
Monsieur Pascal DABIN	Adjoint au Maire de Saint-Fiacre-sur-Maine
Monsieur Denis THIBAUD	Maire de Saint-Hilaire-de-Clisson
Monsieur Bruno CORMERAIS	Adjoint au Maire de Saint-Lumine-de-Clisson

Représentants des maires du département de Maine-et-Loire :

Monsieur Philippe BÂCLE	Maire-Délégué de Saint-Crespin-sur-Moine
Madame Chrystelle ARROUET	Conseillère municipale de Beaupréau-en-Mauges
Madame Yolaine BOSSARD	Conseillère municipale à La Séguinière
Monsieur Dominique SECHET	Maire d'Yzernay

19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mél. : ddtm@vendee.gouv.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Représentants des maires du département des Deux-Sèvres :

Madame Véronique SABIRON Maire de Vernoux-en-Gâtine
Monsieur André BOISSONNOT Adjoint au Maire de Saint-Amand-sur-Sèvre
Monsieur Guy BREMAUD Adjoint au Maire de La Forêt-sur-Sèvre
Madame Olivia BAUDRY Conseillère municipale de Mauléon

Établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise :

Monsieur Jean-Paul BREGEON
Madame Armelle CASSIN
Monsieur Florent LIMOUZIN
Monsieur Bernard BELLANGER
Monsieur Cyrille CHIRON

Syndicat Mixte « Vendée Eau » :

Monsieur Alain BROCHOIRE

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : (17 membres)

Chambres d'Agriculture (85, 44, 49 et 79) :

CA 85 : Monsieur Eric COUTAND
CA 44 : Madame Carmen SUTEAU
CA 49 : Monsieur Christophe BRETAUDEAU
CA 79 : Monsieur Antoine PROUST

Fédération des maraîchers nantais :

Monsieur Antoine THIBERGE

Agrobio 79

Monsieur Yann LIAIGRE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes - Saint Nazaire :

Monsieur Patrick LE JALLE

Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire (CRMA) :

Monsieur Jean-Yves GAUTIER

Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (85 et 44) :

85 : Monsieur Joseph BRAUD
44 : Monsieur Serge SAVARIAU

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage :

Monsieur Laurent DESNOUHES

Association Vendéenne des Amis des Moulins de Vendée (AVAM)

Monsieur René MOREAU

Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) 85 et 79 :

Madame Béatrice GOIN

Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) 85 :

Monsieur Daniel BRENON

Association Sèvre environnement :

Monsieur Jacques MOREAU

Association Terres et Rivières :

Monsieur Alain ETHIOUX

19, rue Montesquieu – BP 60827
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mél. : ddtm@vendee.gouv.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Ligue de Canoë-Kayak des Pays de la Loire :
Monsieur Dominique MORIN

3 - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : (11 membres)

- le Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité
- le Directeur Régional Nouvelle Aquitaine de l'Office Français de la Biodiversité
- la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle Aquitaine
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique
- le Directeur départemental des territoires de Maine et Loire
- le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres

ou leur représentant